



## Halte au discours de haine dans la politique luxembourgeoise !

Depuis sa création, il y a plus de 40 ans, l'ASTI se bat contre toutes les formes de discrimination, avec une attention particulière contre celles en lien avec la « race »<sup>1</sup> et l'origine ethnique ou nationale, réelle ou supposée.

Nous sommes conscients que, même dans des sociétés démocratiques et généralement respectueuses des droits humains, comme c'est le cas du Luxembourg, les actions, le combat pour l'égalité des droits et pour le vivre-ensemble ne bénéficient pas du soutien de tous et génèrent dans certains pans de la société des résistances, une franche opposition et même des attaques, en règle envers les idées et les personnes qui les portent.

L'ASTI et ses dirigeants en ont fait l'expérience par le passé, sans l'idée d'une victimisation certes, mais sans complaisance non plus pour ceux qui dépassent les limites de l'acceptable. Rappelons à titre d'exemple qu'en 2015 deux personnes ont été condamnées pour des menaces de mort à l'encontre de Serge Kollwelter et de Laura Zuccoli, l'ancien et l'actuelle présidente de l'ASTI.

Nous constatons que, depuis le référendum de 2015, l'ASTI, sa présidente et d'autres dirigeants de l'association, ont été régulièrement la cible d'attaques de groupes plus au moins connus<sup>2</sup>, plus au moins structurés, sans riposte de notre part. L'action de l'ASTI et son combat contre le discours de haine sont argumentés et nous évitons de « crier au loup » à la moindre opposition ou critique. Il y a néanmoins des limites et pour l'ASTI, elles ont été dépassées récemment.

Le 13 février 2021, le député de l'ADR Fred Keup a publié sur sa page personnelle sur Facebook un post<sup>3</sup> attaquant la présidente de l'ASTI pour ses propos concernant les discriminations au Luxembourg tenus lors d'une « Carte Blanche » sur RTL Radio le 12 février 2021<sup>4</sup>. Le député Fred Keup conteste, notamment, les discriminations en matière d'orientation scolaires des jeunes cap-verdiens cités, considérant qu'il n'y a et il n'y a jamais eu des discriminations en fonction des origines ou de la nationalité dans le milieu scolaire. Pour justifier cette affirmation, il invoque ses 17 ans d'expérience en tant que professeur. « Venez avec des faits, pas avec des polémiques bon marché ! »<sup>5</sup>, s'exclame le député. Sauf que, entre citer son expérience personnelle et forcément subjective, comme le fait le parlementaire, ou se référer à une étude scientifique du CEFIS<sup>6</sup>, comme le fait Laura Zuccoli dans sa « Carte Blanche » il y a une différence... factuelle !

Des études menées par des chercheurs sont ainsi critiquées, attaquées et considérées comme du « poison » que « Madame Zuccoli et l'ASTI continuent de répandre »!

Le terreau était créé pour que la haine se déchaîne dans les commentaires !

---

<sup>1</sup> Tous les êtres humains appartenant à la même espèce, l'ASTI rejette les théories fondées sur l'existence de « races » différentes. Cependant, elle utilise ce terme, repris dans les conventions internationales de lutte contre le racisme.

<sup>2</sup> Captures d'écran en annexe

<sup>3</sup> [https://www.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=2664246337169652&id=100007529342092](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=2664246337169652&id=100007529342092) – captures d'écran en annexe

<sup>4</sup> <https://www.rtl.lu/meenung/carte-blanche/a/1670402.html>

<sup>5</sup> La traduction des propos du luxembourgeois vers le français sont livres en n'engagent pas les propos originaux

<sup>6</sup> <http://www.cefis.lu/resources/RED-21-CapMobilux-CEFIS.pdf>

---

### ASTI

association sans but lucratif - RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000



Parmi les applaudissements au post du député, les propos haineux<sup>7</sup> vont du simple et habituel « *Comme toujours, l'ASTI veut diviser la société* », en passant par les insultes comme « *blöde Kuh* » ou les propos xénophobes du genre « *Madame Ruccola* », jusqu'à l'appel à la violence ou au meurtre : « *Je suis pour l'élimination de cette dame* » ou « *Domage qu'on ne brûle plus les sorcières* ». Des commentaires que le député laisse apparaître sur sa page sans commentaire ou condamnation.

Il ne nous appartient pas de procéder à une classification juridique des différents propos ou de l'éventuelle responsabilité personnelle de l'auteur de la publication. A cet effet Laura Zuccoli a saisi la justice en son nom personnel et porté plainte contre « X ». C'est à la justice de prendre la décision de mener une éventuelle poursuite et contre qui.

Il importe à l'ASTI de lancer une alerte à l'ensemble de la société luxembourgeoise et en particulier au monde politique : un discours de haine de ce type n'a pas lieu d'être dans le combat politique au Luxembourg !

Le discours de haine n'a pas de définition précise en termes de droits de l'Homme. Néanmoins, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) la définit comme « *le fait de prôner, de promouvoir ou d'encourager sous quelque forme que ce soit, le dénigrement, la haine ou la diffamation d'une personne ou d'un groupe de personnes ainsi que le harcèlement, l'injure, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation ou la menace envers une personne ou un groupe de personnes (...)* »<sup>8</sup>.

Les propos du député Fred Keup, ainsi que les commentaires dont le terreau a été préparé par sa publication, correspondent, selon l'ASTI, clairement à la définition du discours de haine de l'ECRI. Pour l'ASTI il est inacceptable et hautement condamnable qu'un élu politique qui endosse une charge dans un organe de souveraineté qui représente le pays et qui, lors de sa prise de fonction, jurait obéissance à la Constitution, se permette d'être lui-même l'instigateur de commentaires faits de clivages sociétaux, d'attaques personnelles et d'insultes.

L'ASTI respecte le jeu démocratique qui garantit la liberté d'expression dans le cadre du débat d'idées. Tout au long de ses 40 années d'activités, comme à l'occasion de débats électoraux, nous avons toujours invité l'ensemble des partis, dont l'ADR, mettant ainsi toutes les sensibilités politiques sur un pied d'égalité. Nos divergences de vues ne doivent pas constituer une raison pour ne pas respecter les valeurs démocratiques ni les règles de base de civilité, condition « sine qua non » pour un vivre ensemble et une cohésion sociale accrue.

Diffuser sur les réseaux sociaux des messages diffamant et ciblant une personne, encourage sa mise au pilori et est à nos yeux incompatible avec une fonction politique. Nous osons espérer que les partis politiques, les forces démocratiques et la Chambre de Députés condamnent fermement ces agissements que nous, ASTI, dénonçons aujourd'hui.

Les discours de haine n'ont pas leur place dans la politique au Luxembourg ni ailleurs !

**ASTI asbl**

Luxembourg, le 23 mars 2021

<sup>7</sup> Captures d'écran en annexe

<sup>8</sup> <https://rm.coe.int/recommandation-de-politique-generale-n-15-de-l-ecri-sur-la-lutte-contr/16808b5b03>